

# BLE ENTIER A 0,005% DE BROMADIOLONE

## CÉRÉALE RODENTICIDE

HOMOLOGUE  
AMM  
N°FR-2014-0020

**PAE**

► **Lutte contre rats et souris du stade juvénile au stade adulte.**

► **Utilisation en intérieur et extérieur.**

► **Sans contact direct grâce à son conditionnement en sachet.**

### LIEUX D'UTILISATION

Destiné au traitement de l'intérieur et autour des bâtiments privés, publics et agricoles et aux abords des infrastructures.

### CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Aspect : Grains décortiqués.

Couleur : Bleue à verte.

Poids : 120G (3 sachets de 40G).

Matières actives : Céréale rodenticide contenant 0,05 g de Bromadiolone CAS 28772-56-7 (0,005 % m/m) et 0,01 g d'agent amérissant (0,001 % m/m) par kg. TP 14 - AB (appât sur grain, prêt à l'emploi). Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Nom commercial : Faar Blé – Titulaire de l'autorisation de la mise sur le marché : TRIPLAN BP 258 Poste Française - AD500 Andorre La Vieille.

### MODE D'EMPLOI

Ne pas ouvrir les sachets.

**Contre les rats** : 200g tous les 5 à 10 mètres.

**Contre les souris** : 40g tous les 1 à 2 mètres.

Délai nécessaire pour l'apparition de l'effet biocide : entre 3 et 10 jours après ingestion de l'appât.

Ne pas nettoyer les postes d'appâtage entre deux applications. Ne jamais nettoyer les postes à l'eau. Adapter la dose préconisée par poste d'appâtage à la dose recommandée et respecter les intervalles d'application du produit. Le nombre de postes d'appâtage est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation. La dose par poste d'appâtage doit être adaptée aux doses d'application validées. Inspecter et réapprovisionner les postes d'appâtage quelques jours après la 1ère application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé.

### CONDITIONS D'EMPLOI

Lire les instructions avant emploi. Le port de gants est recommandé. Se laver les mains après utilisation. Le produit ne doit être utilisé que dans des postes d'appâtage sécurisés ou dans d'autres stations d'appâts couvertes. Les postes doivent être placés de manière sûre pour minimiser les risques d'accès au produit et d'ingestion par des enfants ou des animaux non cibles. Ne pas disposer sur des surfaces et des ustensiles qui pourraient être en contact avec les aliments afin d'éviter toute contamination des aliments destinés à la consommation humaine et animale. Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. Les postes d'appâtage usagés, les appâts non consommés, non utilisés, entraînés hors des postes d'appâtage et les rongeurs morts doivent être collectés et déposés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié. L'emballage ne doit pas être réutilisé ni recyclé. Les postes d'appâtage ne doivent pas être utilisés pour contenir d'autres produits que les rodenticides et la mention «Contient des rodenticides, ne pas ouvrir les postes d'appâtage» doit y être portée. Retirer tous les postes d'appâtage après la fin du traitement. Consulter la FDS.

Nous ne saurions être responsables pour toutes applications du produit autres que celles exprimées dans cette notice.

FT1020001035444 -0418

**Vous souhaitez une démonstration :**  
contactez votre commercial ou  
appelez-nous au **02.32.96.93.93**

Nos fiches de données de sécurité sont  
disponibles 24h/24 sur Internet à  
l'adresse : [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)

[www.purodor-marosam.com](http://www.purodor-marosam.com)